

Extrait du registre des délibérations du CCAS de Chars  
Séance du 4 avril 2023  
1-2023

**OBJET :** CCAS de Chars.  
Adoption du compte de gestion 2022

Nombre de membres en exercice : 17

Par suite d'une convocation du 27 mars 2023, les membres composant le Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en mairie, à 19 heures 30, sous la présidence d'Evelyne BOSSU, Présidente.

**Etaient présents : 12**

Evelyne BOSSU, Présidente	Ariane MARTIN	Carole BOUILLONNEC	Nathalie GROM
Sheila DEPUILLE	Caroline BOURG	Sébastien RAVOISIER	Roland BOUILLE
Nicole DEFRANCE	SKALINSKI Charmen	Martine VIDECOQ	Sabine BOUREAU

**Etaient absents ayant donné procuration : 2**

Hélène, Lucette BOUILLE	Pouvoir à	Roland BOUILLE
Pilar SAAVVEDRA	Pouvoir à	Carole BOUILLONNEC

**Etaient absents : 3**

Vincent DELCHOQUE	Isabelle SEVESTRE	Sylviane LEPAPE
-------------------	-------------------	-----------------

La présidente a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Nathalie GROM est désignée pour remplir cette fonction.

Madame la Présidente informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable (Centre des Finances Publiques de Magny en Vexin). Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 et suivants ;

Vu la délibération du CCAS du 12 avril 2022 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2022 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le service de gestion comptable (centre des finances Publiques de Magny en Vexin) ;

**Les membres du CCAS,**

Après en avoir délibéré,

**Approuve** le compte de gestion du CCAS pour l'année 2022 comme suit :

**Investissement**

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées = 6 640.00	Total recettes réalisées = 3 431.48
Déficit d'investissement = - 3 208.52	

**Fonctionnement**

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées = 18 560.76	Total recettes réalisées = 54 365.87
Excédent de fonctionnement : + 35 805.11	

**Résultat budgétaire de l'exercice 2022 = 32 596.59 euros (35 805.11 – 3 208.52)**

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
en Préfecture, le  
et de la publication, le

À CHARS, le 4 avril 2023  
La Présidente,

  
Evelyne BOSSU

